

Assurance Véhicule

Document d'information relatif à un produit d'assurance

Argenta Assurances SA

Assurance auto Pro



Le présent document vous donne un aperçu des couvertures et exclusions principales de cette assurance. Il n'est pas personnalisé en fonction de vos besoins individuels. Vous trouverez dans les conditions générales et particulières de votre assurance la description complète des couvertures, exclusions et limitations, ainsi que toutes les informations sur les droits et obligations de l'assureur et de l'assuré.

De quel type d'assurance s'agit-il ? Cette assurance comprend toujours la garantie responsabilité civile (légalement obligatoire) pour votre voiture particulière ou véhicule utilitaire léger. Par ailleurs, vous pouvez ajouter des garanties optionnelles : protection juridique, dégâts matériels au véhicule assuré, dommages corporels du conducteur, matériel et marchandises transportés, assistance dépannage pro et assurance voyage pro. *Assistance dépannage Pro et Assurance voyage Pro sont des produits d'assurance de l'assureur Europ Assistance Belgium. Argenta Assurances SA collabore avec Europ Assistance Belgium pour vous offrir ces garanties, les inclure dans la police ou les résilier et percevoir la prime.*



Qu'est-ce qui est assuré ?

Garantie de base Responsabilité civile (obligatoire)

- ✓ Dommages matériels et corporels à autrui (y compris les passagers) suite à un accident de la route dont vous êtes responsable ;
- ✓ Dommages corporels des usagers faibles suite à un accident de la route impliquant votre véhicule ;
- ✓ Assistance immédiate après un accident dans les pays où le certificat d'assurance international est valable :
 - en Belgique ou jusqu'à 30 km en dehors des frontières du pays : service de remorquage, transport des occupants jusqu'à destination et voiture de remplacement pendant 24 h ou jusqu'au jour ouvrable suivant ;
 - à l'étranger : service de remorquage et transport des passagers jusqu'au garage le plus proche.

Garanties optionnelles

Omnium partielle

- Les dommages causés par l'incendie, le vol, le bris de vitre, les forces de la nature et la collision avec un animal ;
- En cas de perte totale, la valeur réelle du véhicule sera remboursée.

Omnium complète

- Comprend toutes les garanties de l'Omnium partielle + Dommages propres au véhicule assuré ;
- Indemnisation en cas de perte totale :
 - Dans le module Base : choix entre indemnisation en « valeur réelle » du véhicule au moment de l'accident, ou en « valeur agréée » (jusqu'à 6 mois après la première immatriculation, la totalité de la valeur assurée* du véhicule sera remboursée)
 - Dans le module Confort : indemnisation en « valeur agréée+ » (jusqu'à 30 mois après la première immatriculation, la totalité de la valeur assurée* du véhicule sera remboursée).

* Choix entre valeur catalogue ou facture lors de la souscription

Protection juridique Safe

- Recours civil contre les tiers afin d'obtenir une indemnisation après un accident ;
- Défense pénale en cas d'infractions routières ;
- Assistance juridique dans certains litiges contractuels concernant le véhicule assuré, y compris avec votre assureur ;

Conducteur+

- Indemnisation du préjudice subi par le conducteur lors d'un accident de la circulation ayant entraîné des dommages corporels ou mortels, avec un plafond d'indemnisation de 500.000 euros ;
- Tout conducteur autorisé du véhicule assuré est assuré.



Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

Garantie de base Responsabilité civile

- ✗ Dommages au véhicule assuré ;
- ✗ Lésions corporelles du conducteur.

Garanties optionnelles

De façon générale, l'assurance n'intervient pas en cas de

- Mise en location du véhicule ;
- Dommages causés intentionnellement ;
- Conduite en état d'ivresse ou sous l'influence de stupéfiants ;
- Participation à des compétitions, à des parcours d'essais et à des entraînements.

Protection juridique Safe

- Dommages qui s'élèvent à moins de 125 euros ;
- Litiges avec le Ministère Public au sujet de peines, amendes et décimes additionnels.

Conducteur+

- La conduite sans permis de conduire valide.

Matériel et marchandises transportés

- Les dommages causés lors du chargement ou du déchargement des biens transportés ;
- Les dommages causés aux biens contenus dans une remorque, qu'elle soit attelée ou non.

Assistance dépannage Pro

- Immobilisation du véhicule pour travaux d'entretien ;
- Pièces de rechange ;
- Frais de diagnostic, démontage, réparation et entretien.

Assurance voyage Pro

- L'annulation d'un voyage prévu ou la perte des bagages ;
- Les séjours à l'étranger de plus de 3 mois consécutifs ;
- Les sports extrêmes, sauf lorsqu'ils sont pratiqués ou supervisés par une personne formée professionnellement.



Y a-t-il des exclusions à la couverture ?

Garantie de base Responsabilité civile

- ! Après indemnisation de la personne lésée, un recours est possible contre le preneur d'assurance ou l'assuré dans certains cas, notamment en cas de conduite en état d'ivresse, sans permis de conduire valide ou participation à des compétitions non autorisées. Vous trouvez un aperçu complet des motifs de recours dans les conditions générales.

Garanties optionnelles

Omnium complète

- Sur la garantie Dommages propres s'applique la franchise stipulée dans les conditions particulières. La franchise est supprimée en cas de perte totale du véhicule.

[suite de la rubrique « Qu'est-ce qui est assuré ? »]

Matériel et marchandises transportés

- Couvre le vol et les dommages causés au matériel et aux marchandises transportés avec le véhicule assuré.

Assistance dépannage Pro

- Assistance dépannage pour le véhicule assuré, en Belgique et à l'étranger (pays mentionnés sur la carte d'assurance internationale) ;
- Droit à une voiture de remplacement pendant la réparation avec un maximum de 7 jours ;
- Frais d'hôtel + transport/rapatriement du véhicule assuré.

Assurance voyage Pro

- Assistance médicale à l'étranger (dans le monde entier) en cas de maladie, accident ou décès et remboursement de vos frais médicaux jusqu'à 1.250.000 euros ;
- Rapatriement/transport et accompagnement de la personne malade ou blessée ;
- Retour anticipé pour cause d'hospitalisation ou de décès d'un membre de la famille en Belgique.

[suite de la rubrique « Y a-t-il des exclusions à la couverture ? »]

Protection juridique Safe

- L'intervention maximale en Protection juridique Safe s'élève à 40.000 euros.

Assistance dépannage Pro

- Le véhicule doit être immobilisé sur la chaussée ou dans un garage.
- Si le service de remorquage n'est pas organisé par nos soins, nous prenons en charge les frais jusqu'à un maximum de 250 euros.
- Le véhicule de remplacement est de catégorie D au maximum.

Assurance voyage Pro

- L'assurance rembourse les frais après intervention de la mutuelle et d'une éventuelle assurance hospitalisation ;
- Si l'assuré n'est pas affilié ou n'est pas en règle avec la mutuelle, l'intervention pour l'ensemble des frais médicaux est limitée à un maximum de 1.240 euros.



Où suis-je couvert(e) ?

Garantie de base Responsabilité civile

- ✓ Dans les pays où le certificat d'assurance international est valable.

Garanties optionnelles

- Omnium (partielle) : dans le monde entier ;
- Protection juridique, Conducteur+, Assistance dépannage Pro : tous les pays où le certificat international d'assurance est valable ;
- Matériel et marchandises transportés : Belgique, les Pays-Bas, Luxembourg, France et Allemagne ;
- Assurance voyage Pro : dans le monde entier (vous trouverez les pays exclus dans les conditions générales).



Quelles sont mes obligations ?

- Vous devez nous fournir des informations sincères, précises et complètes sur le risque à assurer lors de la conclusion du contrat.
- Vous devez nous signaler les changements qui interviennent pendant la durée du contrat et qui sont pertinents pour l'évaluation du risque.
- Vous devez prendre toutes les mesures de précaution prévues pour éviter qu'un sinistre se produise.
- Vous devez signaler un sinistre et ses circonstances dans le délai prévu dans les conditions générales. Vous devez prendre toutes les mesures raisonnables pour éviter ou limiter les conséquences d'un sinistre.



Quand et comment effectuer les paiements ?

Vous avez l'obligation de payer annuellement la prime et vous recevez pour cela une invitation à payer. Une prime fractionnée est possible moyennant certaines conditions et des coûts supplémentaires éventuels.



Quand commence la couverture et quand prend-elle fin ?

La date de début et la durée de l'assurance sont indiquées dans les conditions particulières.

Le contrat dure un an et est reconduit tacitement.



Comment puis-je résilier le contrat ?

Au cours de la première année, vous pouvez résilier le contrat d'assurance au moins deux mois avant l'échéance annuelle. Votre contrat prend alors fin à cette date d'échéance. Par la suite, vous pouvez résilier à tout moment et votre contrat prend fin deux mois après la date de réception de la résiliation. Vous pouvez résilier par envoi recommandé, par exploit d'huissier ou en remettant la lettre de résiliation contre récépissé.

Assureur des garanties Responsabilité civile, Omnium (partielle), Protection juridique, Conducteur+ et Matériel et marchandises transportés : Argenta Assurances SA, entreprise d'assurance de droit belge, Belgiëlei 49-53, 2018 Anvers, TVA BE 0404.456.148, RPM Anvers, division Anvers et agréée par la Banque nationale de Belgique (BNB) sous le numéro 0858 pour les branches 02, 08, 10a, 13, 14, 17, 21, 22, 23 et 26.

Assureur des garanties Assistance dépannage Pro et Assurance voyage Pro : Europ Assistance Belgium, TVA BE 0738.431.009, RPM Bruxelles, Cantersteen 47, 1000 Bruxelles, succursale belge d'Europ Assistance SA, assureur de droit français ayant son siège social au 2, rue Pillet-Will à 75009 Paris, France (451 366 405 RCS Paris), agréée sous le code 0888 pour les branches 1,9,13,16 et 18 sous la surveillance de la Banque nationale de Belgique, Boulevard de Berlaimont 14, 1000 Bruxelles.